

L'Etat engage la cession de 4% du capital de Maroc Telecom

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 27-06-2007 21:11:22

L'Etat a engagé, mardi, la cession de 4 pc du capital de Maroc Telecom sur la bourse de Casablanca, indique un communiqué du ministère des Finances et de la privatisation.

La cession, qui s'inscrit dans le cadre du Dahir n 1-90-01 du 15 Ramadan (11 avril 1990) promulguant la loi n 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, prend la forme d'un placement réservé aux investisseurs institutionnels marocains et internationaux par construction d'un livre d'ordres. Elle porte sur 35.163.814 actions Maroc Telecom détenues par l'Etat.

Au terme de ce placement, l'Etat détiendra 30 % du capital et des droits de vote de Maroc Telecom et le flottant de la société sera porté à 19 %, précise le communiqué, ajoutant que l'Etat entend demeurer un actionnaire significatif de Maroc Telecom.

L'ouverture du livre d'ordres s'est déroulée mardi (16h30) et la clôture est prévue pour jeudi prochain (16h30), alors que le règlement livraison de l'opération aura lieu le 5 juillet.

CFG Group et Banque Centrale Populaire sont les conseillers financiers de l'Etat pour ce placement dont le teneur de livre est Morgan Stanley, selon la même source.

L'information existante afférente à Maroc Telecom est disponible sur le site de la société (www.iam.ma), poursuit le communiqué, soulignant que la présentation, qui sera faite jeudi aux investisseurs institutionnels marocains, sera disponible au même moment sur ce site.

Un descriptif des caractéristiques de l'opération sera disponible sur le site de ministère des Finances et de la privatisation (www.finances.gov.ma) et sur celui de la bourse de Casablanca (www.casablanca-bourse.com) à partir de mercredi.

MAP